

CULTURES SOUS L'EAU

Il faut adapter les contrôles

Les abondantes chutes de pluie ont modifié les plans de culture mis en place par de nombreux agriculteurs. Le constat est dressé par le député Louis Duc (ind, Forel) qui demande au Conseil d'Etat s'il va en tenir compte. «Certaines normes de pourcentage ne pourront être respectées, notamment dans les régions de plaine particulièrement touchées par des zones totalement inondées.» L'agriculteur broyard suggère que les contrôleurs adaptent leurs expertises au cas par cas, en raison de ces conditions météorologiques tout à fait exceptionnelles.

GRU

DANSE POPULAIRE

Mon Pays au Costa Rica

Quand on dit que les Rencontres de folklore internationales (RFI) contribuent à la fraternité entre les peuples... Après avoir sympathisé en 1999 avec les artistes du Costa Rica invités aux RFI, le groupe de danse Mon Pays de Fribourg poursuit cet échange culturel. Il s'est envolé jeudi pour ce pays d'Amérique centrale. Jusqu'à ce vendredi, les Fribourgeois donnent un spectacle de bienfaisance et une soirée de gala à San José. Dimanche, le groupe a en outre participé à la fête de la francophonie.

Mon Pays profite de ce voyage pour organiser, avec le concours de l'ambassade suisse au Costa Rica, une collecte d'habits, de chaussures et de jouets éducatifs. En tout, ce sont 550 kg qui sont remis à des enfants défavorisés. L'échange culturel prend d'autres formes encore, ne serait-ce qu'au contact des cinq cors des Alpes et du lanceur de drapeau qui accompagnent les danseurs et chanteurs.

Vêtu du costume des bourgeois et bourgeoises de la ville de Fribourg de la fin du XVIII^e siècle, Mon Pays participera à la prochaine Fête fédérale des musiques, le 16 juin à Fribourg.

GRU

EN BREF

AUTOROUTE A1: JET DE COCKTAILS MOLOTOV

Des inconnus cagoulés ont lancé, dimanche vers 16 h, plusieurs cocktails Molotov sur la chaussée du nouveau tronçon de l'autoroute A1, entre Payerne et Yverdon. Selon la Police cantonale, personne n'a été touché parmi les 50 000 personnes qui ont arpenté la chaussée durant ce week-end «portes ouvertes». Posté à l'extérieur de l'autoroute, le groupe de vandales, en tenue de camouflage, a sévi entre les tunnels des Bruyères et d'Arrioules.

COMMUNIQUÉS

JAELEN CONCERT À FRIBOURG

En concert ce jeudi à Fribourg, le duo suisse Jael, formé de Coline Pellaton (violin et voix) et Thierry Châtelain (accordéon) aime les voyages. Non seulement les deux complices se sont produits dans le monde entier, mais leur musique invite au dépassement. Mêlant classique, jazz, musique tzigane ou médiévale, Jael mise avant tout sur l'émotion et la simplicité, avec un style qui lui est propre. A découvrir – ou redécouvrir – ce jeudi 29 mars au temple de Fribourg, à 20 h 30. Location: 347 47 37.

CONSTITUANTE

Un nœud sur la langue

Il y a plus qu'un cheveu sur la langue de la Constituante: disons un gros nœud. Les membres de la commission chargée des questions linguistiques peinent à se comprendre. En majorité Alémaniques, ils sont présidés par une Romande qui ne comprend ni ne parle l'allemand.



arch - C. Haymoz

A la commission 1 de la Constituante (chargée entre autres des langues), le prétendu bilinguisme du canton en prend un coup

On a parfois du mal à se comprendre entre francophones et germanophones dans le canton de Fribourg. Un décalage bien plus ancien que le récent refus par le peuple d'introduire une dose de bilinguisme dans la loi scolaire. Le dernier épisode en date a pour cadre la Constituante élue afin de réviser la loi fondamentale fribourgeoise.

Plus exactement sa commission chargée, entre autres, des questions linguistiques. Un comble!

Composée en majorité de constituants alémaniques (10 ou 12 sur 17, en fonction des bilingues!), cette commission (la 1) est présidée par Nicole Dévaud (udc, Villargiroud). Le hic, c'est que la présidente ne parle ni ne comprend la

langue de Goethe. «C'est un vrai problème», témoignent plusieurs membres. L'intéressée en est bien consciente: «Mais je ne peux tout de même pas apprendre l'allemand en quinze jours.» La paysanne glannoise a certes appris l'allemand à l'école, mais ne l'a jamais pratiqué par la suite. Peu importe: elle veut assumer son mandat jusqu'au bout.

Pas de traduction

La commission croyait avoir trouvé une solution en demandant une traduction simultanée. Réuni vendredi dernier, le bureau s'est déclaré incompétent. Comme l'explique la présidente de la Constituante, Rose-Marie Ducrot, «une telle décision appartient au plénum. Car introduire la traduction simultanée dans les commissions n'est pas prévu au budget et nécessite une modification de notre règlement.» Pour mémoire, la prochaine assemblée plénière n'aura lieu qu'en septembre. Et d'ici là, les commissions auront siégé une bonne dizaine de fois au moins.

On s'en souvient, ce sujet avait accouché à la Constituante d'un débat tendu à fin septembre. Il était alors question d'introduire la traduction en français et en allemand des seuls débats du plénum. Le oui l'avait emporté par 84 voix contre 25. La traduction en commission n'avait même pas été envisagée...

Et maintenant, faut-il convoquer une assemblée d'urgence? Non, répond Nicole Dévaud: «Les autres commissions ne semblent pas rencontrer de problèmes.» Et puis, la généralisation de la traduction pourrait coûter plus de 50 000 francs cette année! «On va trouver une solution pragmatique.» Sous-entendu: la bilingue pourraient faire le joint.

Bilingue, et vice-présidente de la commission 1, Bernadette Hänni (ps, Morat) a proposé ses services pour décoincer la situation lors de la première séance, tenue le 8 mars à Granges-Paccot. Mais cette juriste

estime n'avoir pas été élue pour officier à long terme comme traductrice. De même, le secrétaire de la commission (également à l'aise dans les deux langues) a déjà fort à faire avec la tenue du procès-verbal. Une impasse qui attriste et désole la linguiste Claudine Brohy (citoyen, Fribourg): «Rien que de compter qui est Alémanique et qui est Romand, c'est chercher le Röstigraben dans notre commission.»

A noter que le 1^{er} compte rendu envoyé aux médias par la commission 1 contournait joliment l'obstacle: il était question de «tout mettre en œuvre afin que les problèmes d'ordre linguistique soient résolus et que chacun puisse suivre les débats». Pour sûr, «la question reviendra sur le tapis la prochaine fois» (le 6 avril), conclut Nicole Dévaud.

Mais comment en est-on arrivé là? Il faut remonter à la désignation des membres de chaque commission. Un choix effectué par le bureau sur la base des propositions faites par les groupes. Il faut savoir que chacun des sept groupes de la Constituante a droit à la présidence d'au moins une commission (principe inscrit dans le règlement).

Présidente propulsée

A l'Union démocratique du centre (9 membres), on ne s'est pas pressé au portillon. Faute de collègues disponibles, Nicole Dévaud a pour ainsi dire été propulsée présidente. «Elle a sans doute eu tort d'accepter», souffle-t-on. Ce choix a fait problème à l'issue de la séance plénière du 31 janvier dernier. Tout était prêt, les groupes s'étaient mis d'accord et avaient présenté la liste des membres des huit commissions. Le bureau devait l'avaliser dans la journée, mais ce n'est que le 5 février que la liste (sans changement) a finalement été communiquée aux médias. On sait aujourd'hui que l'UDC a songé un temps à renoncer à sa présidence.

Sébastien Julian

AVOCATS

La libre circulation en vue

Pouvoir plaider sans entraves administratives à Genève ou Paris. Et inversement. C'est pour bientôt. L'Ordre des avocats fribourgeois ne craint pas cette libre circulation juridique. Il n'en sera que plus attentif au respect des règles de la profession.

Comme partout en Suisse, les avocats fribourgeois vont bientôt passer au régime de la libre circulation professionnelle. Un principe contenu dans une nouvelle loi fédérale, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet en principe.

«C'est une quasi-révolution.» Bâtonnier de l'Ordre des avocats fribourgeois depuis novembre dernier, Bruno de Weck pèse ses mots: «La fin des obstacles administratifs est une bonne chose, même si la proximité avec le client et les juges restera primordiale. Les avocats se déplaceront plus facilement lors d'affaires importantes.» Ce qui est finalement déjà le cas comme le

prouve l'affaire Lagonico, à Lausanne, où les ténors genevois sont bien présents.

Mais il n'y a pas si longtemps, il était exceptionnel pour un avocat d'aller pratiquer son art à l'extérieur de son canton. La faute au manque de mobilité ambiante et aux tracasseries administratives. Les «bavards» doivent en effet montrer patte blanche avant de pouvoir plaider *extra muros*, fournir un extrait de leur casier judiciaire, payer un émoulement et prêter serment (selon les cantons).

Grâce à la Loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA), il suffira de prouver son appartenance au barreau. Tout conseil inscrit au registre cantonal de l'un des cantons pourra dès lors offrir ses services en Suisse et en Europe. Ce libre passage s'appliquera dans le sens aller et dans le sens retour! Raison pour laquelle la loi n'entrera en vigueur qu'après la ratification des accords bilatéraux avec l'UE. Le retard prévisible sera mis à profit pour mettre au point la loi cantonale d'exécution, en consultation jusqu'au début mai.

La révolution ne sera vraiment complète qu'avec l'harmonisation des règles de procédure, différentes d'un canton à l'autre. Selon M^e de

Weck, l'exercice prendra plus d'une décennie et sera plus difficile à concrétiser en pénal qu'en civil. Un afflux de confrères étrangers au canton est-il à craindre? «Nous sommes plus de 100 avocats fribourgeois, ce qui est beaucoup, souligne le bâtonnier. On ne craint donc pas vraiment cette ouverture à la concurrence.»

Autre conséquence: la possibilité de faire de la publicité. Pour autant qu'elle «soit conforme à la dignité de la profession et qu'elle ne soit pas mensongère», ajoutent les secrétaires de l'ordre Anne Giovannini et André Clerc. Par contre, les démarches corporatives ne posent aucun problème. Preuve en est l'information donnée hier à la presse par les membres du Conseil de l'ordre dans un souci de transparence.

Les sanctions possibles

La LLCA contient par ailleurs la liste exhaustive des règles à respecter par l'avocat dans l'intérêt de son client. Les plus importantes: exercer son activité en toute indépendance, en son nom personnel et sous sa propre responsabilité; n'accepter aucune affaire dont les honoraires dépendent de l'issue du pro-

cès. Ils sont de surcroît tenus au secret professionnel. «C'est primordial: nos clients doivent pouvoir se confier en toute franchise», insiste Bruno de Weck.

Des sanctions sont prévues en cas de comportements inadaptés. Le Tribunal cantonal (autorité générale de surveillance) peut suspendre une patente d'avocat et infliger des amendes. La Direction de la justice a, elle, le pouvoir de retirer la patente. Quant au Conseil de l'ordre, il veille également au respect des règles. En 2000, l'association a prononcé un avertissement. Et dans un passé récent, deux avocats ont été exclus, l'un à Bulle et l'autre à Morat.

D'autre part, les «us et coutumes», sorte de code éthique, s'appliquent à tous les avocats pratiquant dans le canton, qu'ils soient membres ou non de l'Ordre. L'association regroupe tous les professionnels ayant leur étude principale dans le canton à l'exception de deux ou trois avocats. «En être donne une certaine garantie de sérieux», souligne M^e de Weck. La liste est disponible sur le site de la Fédération suisse des avocats (www.swisslawyers.com).

SJ